

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 JUILLET 2014

Le 15 juillet 2014 à 20 heures 35, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

### Étaient présents :

Mme Labarre, M. Beaudoir, Mme Ribeiro-Rego, M. Berson, adjoints au Maire, MM. Hautot, Brebant, Gabard, Mmes Ziegler, Daninthe, M. Moutinho, Mme Barbier, M. Rémond, Mme Baillon, M. Derrien, conseillers municipaux.

### Étaient absents excusés et représentés :

M. Vereecke (pouvoir à M. Beaudoir)  
Mme Marin (pouvoir à Mme Vanbersel)  
Mme Charroppin (pouvoir à Mme Labarre)  
M. Mauriéras (pouvoir à M. Hautot)  
M. Gardette (pouvoir à M. Brébant)  
Mme Tesson (pouvoir à Mme Ziegler)  
M. Bouillette (pouvoir à Mme Barbier).

### Était absente excusée :

Mme Vanthournout.

\*\*\*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 heures 35.

M. Jacky Beaudoir est désigné secrétaire de séance.

\*\*\*

Madame Baillon remercie Madame le Maire et le conseil municipal pour la gerbe de fleurs remise lors des obsèques de son beau-père.

- Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire depuis le 30 juin 2014 en vertu de la délégation reçue pour la signature des marchés publics.

## AFFAIRES SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES ET JEUNESSE

### 1) AVENANTS AU CONTRAT D'AFFERMAGE AVEC L'ILEP RELATIF A L'ORGANISATION, LA GESTION, L'ANIMATION DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS ET DE LA RESTAURATION SCOLAIRE.

1-1 Après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE par 19 voix pour (dont 6 pouvoirs) et 3 abstentions (dont un pouvoir) l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public avec l'association « Initiatives Laiques Education Populaire » (ILEP) :

- étendant le champ de compétence de cette délégation à la gestion des activités péri-éducatives dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le vendredi de 14h à 17h,
- fixant le montant de la participation communale à 24 243.48 € pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à laquelle s'ajoute un complément de 4 472.56 € pour l'accueil périscolaire du mercredi matin, soit un total de 28 716.04 € à verser à l'ILEP pour les mois de septembre 2014 à décembre 2014,
- Autorise Madame le maire à signer l'avenant n°3 avec l'ILEP représenté par M Thierry Petitcoulaud, son président.

1-2 A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte de prolonger le contrat de Délégation de Service public pour la gestion des service d'accueil périscolaire et de loisirs avec l'ILEP pour une durée de 11 mois, le contrat se terminant ainsi au 31 décembre 2015 et autorise Madame le maire à signer l'avenant n°4 au contrat.



*LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES :*

### 2- TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - PARTICIPATION DES FAMILLES.

- DÉCIDE d'appliquer pour les TAP le même barème que celui demandé aux familles pour l'accueil périscolaire et de loisirs, soit un montant maximum de 3.36 € et un montant minimum de 0.45 € pour les 3 heures du vendredi après-midi.

## TRAVAUX, VOIRIE, BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

3 - ASSAINISSEMENT - PHASE 1 : REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES AU BLANC MONT . PHASE 2 : CREATION DU RESEAU NEUF DE COLLECTE DES EAUX USEES SUR LES ZONES NON DESSERVIES. MAITRISE D'ŒUVRE - COORDINATION SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE (SPS) -

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - AUTORISATION POUR LA SIGNATURE DES MARCHES. DEMANDES DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET AU DEPARTEMENT**

▪ **DECIDE**

➤ De réaliser les études et travaux de collecte des eaux usées selon les principes de la charte qualité assainissement Aisne-Ardenne-Oise ;

➤ D'approuver la contexture du projet des missions confiées aux bureaux ci-après;

Maîtrise d'œuvre	AMODIAG	134 770 €
Coordinateur SPS	DIMEXPERT	32 445 €
Assistant conseil	ADTO	8 000 €

➤ De solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi qu'une dérogation pour le commencement anticipé de ces missions ;

➤ De prendre l'engagement de réaliser ces missions si les subventions sollicitées sont accordées et d'inscrire les ressources nécessaires au budget ;

➤ Autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces des marchés afférentes à cette opération ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

**FINANCES COMMUNALES**

**4) BUDGET COMMUNAL - DECISION MODIFICATIVE N°1.**

**DECIDE** La réalisation de la seconde tranche fonctionnelle de :

➤ La construction des vestiaires d'un montant estimé à 239 855 € HT.

➤ La restauration du clocher de l'Eglise 290 000 € HT, la Commune bénéficiant des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département.

- VOTE la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Programme 072 Eglise</b>			
Article 2313 Travaux	290 000 €	Article 1321 DRAC	78 000 €
		Article 1323 Département	65 000 €
<b>Programme 2011007 Construction de Vestiaires au Stade</b>			
Article 2313 Travaux	210 000 €	Article 1323 Département	90 000 €
<b>Non Affecté</b>			
		Article 1641 Emprunt	267 000 €
<b>TOTAL</b>			
500 000 €		500 000 €	
FONTIONNEMENT			
<b>Chapitre 022</b>		<b>Chapitre 011</b>	
Dépenses imprévues		Charges à caractère général	
Prélèvement sur le crédit de 132 600€ de la somme de :		Article 6228	Divers
		Rémunérations d'intermédiaires & honoraires (TAP)	
<b>TOTAL</b>			
- 35 000 €		+ 35 000 €	

## PERSONNEL

### 5) CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1<sup>ère</sup> CLASSE.

- **DECIDE** de créer un emploi permanent d'adjoint du patrimoine de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet afin de pouvoir nommer Mme Dorota Sanches Da Cunha à ce grade suite à sa réussite à l'examen professionnel et de lui verser le régime indemnitaire correspondant, à partir du 1<sup>er</sup> août 2014.

□□

*Suspension de séance de 21h45 à 21h50 (parole donnée au public au sujet des rythmes scolaires).*

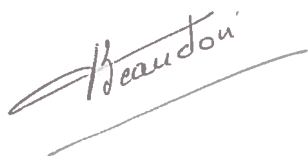
□□

Après avoir remercié les membres du conseil municipal pour leur présence et la bonne tenue de cette réunion, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 21h55.

□□

Fait à Sainte-Geneviève, le 17 juillet 2014.

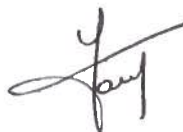
Le Secrétaire,



Jacky BEAUDOIR



Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL